



Action Sociale

Flash inFO :

► Aide d'Urgence et CESU Réévaluées

Mercredi 27 mars 2024, en séance plénière du Conseil National d'Action Sociale (CNAS), l'aide d'urgence des Comités Régionaux d'Action Sociale (CRAS) a été réévaluée.

De 350€ actuellement,
cette aide sera à

400€

à compter du 1er juillet 2024.

Cette aide est destinée aux urgences sociales. L'agent doit contacter l'assistant de service social du personnel. Le dossier est étudié de manière anonyme par les membres de la commission de secours du CRAS.



L'Association Régionale Socio-Culturelle (A.R.S.C), relevant de la cour d'appel de l'agent, peut verser cette aide sous forme de **chèques services** ou d'une **aide financière** pour l'alimentation et l'énergie.

FO Justice salue cette hausse comme un premier pas positif, tout en réaffirmant sa détermination : à obtenir une aide à hauteur de **500€**, après une stagnation de cette dernière pendant 14 ans.



Dans le cadre de l'égalité professionnelle et du soutien à la parentalité, le ministère s'est engagé en faveur des familles avec le Chèque Emploi Service Universel (CESU) pour les horaires atypiques (0-6 ans) et les activités périscolaires (6-12 ans), facilitant ainsi la garde d'enfants à domicile ou en structure.

Suite à la séance plénière du CNAS, le plafond du revenu fiscal de référence (RFR) pour bénéficier des CESU sera revalorisé. Il passera de **50000€** à **60000€**, élargissant ainsi l'accès à ce dispositif à davantage de familles, dès le 1er octobre 2024 et après renouvellement des marchés.

Ces mesures traduisent, envers les agents du ministère, la volonté et l'engagement continu des représentants du personnel et des acteurs sociaux, qu'ils soient mandatés, bénévoles ou en poste, pour améliorer la qualité de vie personnelle et professionnelle de nos collègues.

FO Justice ne faiblira pas et continuera à travailler sans relâche pour faire entendre la voix de nos collègues et des acteurs sociaux !!!

